

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

PROJET POUR CONSEIL DU : _____ ADOPTÉ LE : _____
--

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-172

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 18-942 EN VUE DE REMPLACER UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION PUBLIQUE A CARACTERE RECREATIVE LOCALISEE A L'EXTREMITÉ DE LA RUE LEVESQUE (DU COTE DE L'ARENA), PAR UNE AIRE D'AFFECTATION RESIDENTIELLE DE HAUTE DENSITE
--

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. Une partie de l'aire d'affectation publique à caractère récréative localisée à l'extrémité de la rue Lévesque (du côté de l'aréna) est remplacée par une nouvelle aire d'affectation résidentielle de haute densité.
- 2. Le feuillet 2 de 3 du plan des grandes affectations, intégré au plan d'urbanisme, est modifié en conséquence, comme en font foi les plans numéros 26-172-1 et 26-172-2 démontrant la situation actuelle de même que la situation projetée, joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ENTREE EN VIGUEUR

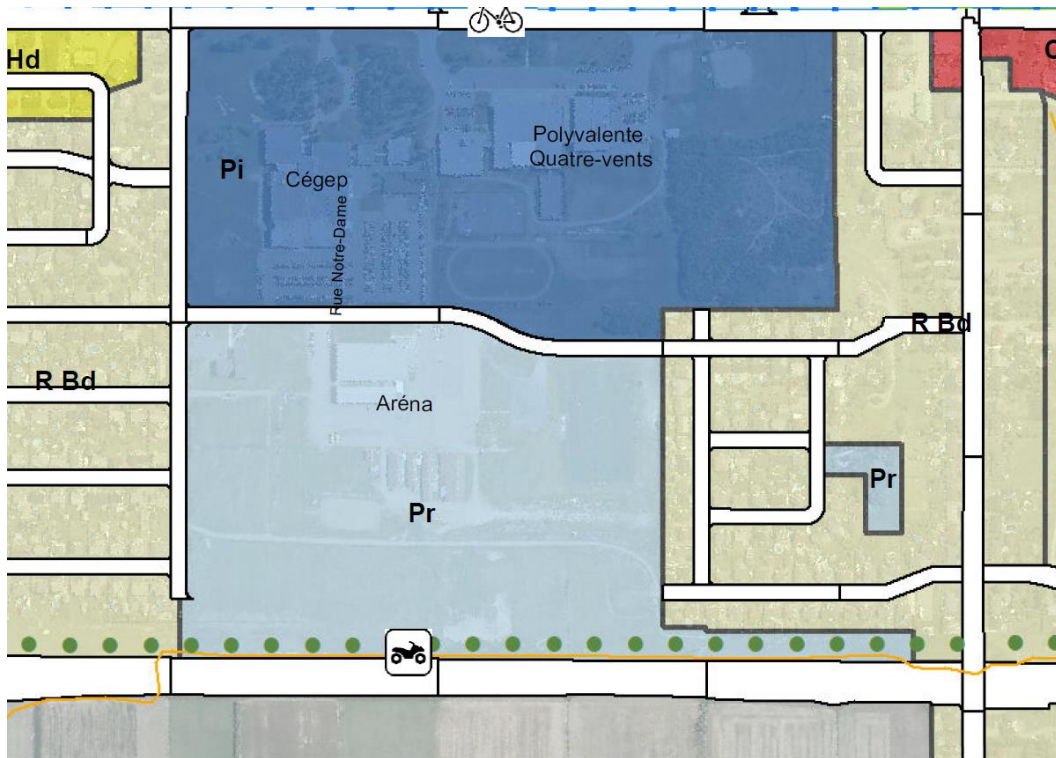
- 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ à la séance ordinaire du conseil tenue le _____.

Jean-Philippe Boutin, maire

M^e Louise Ménard, greffière

Plan 26-172-1

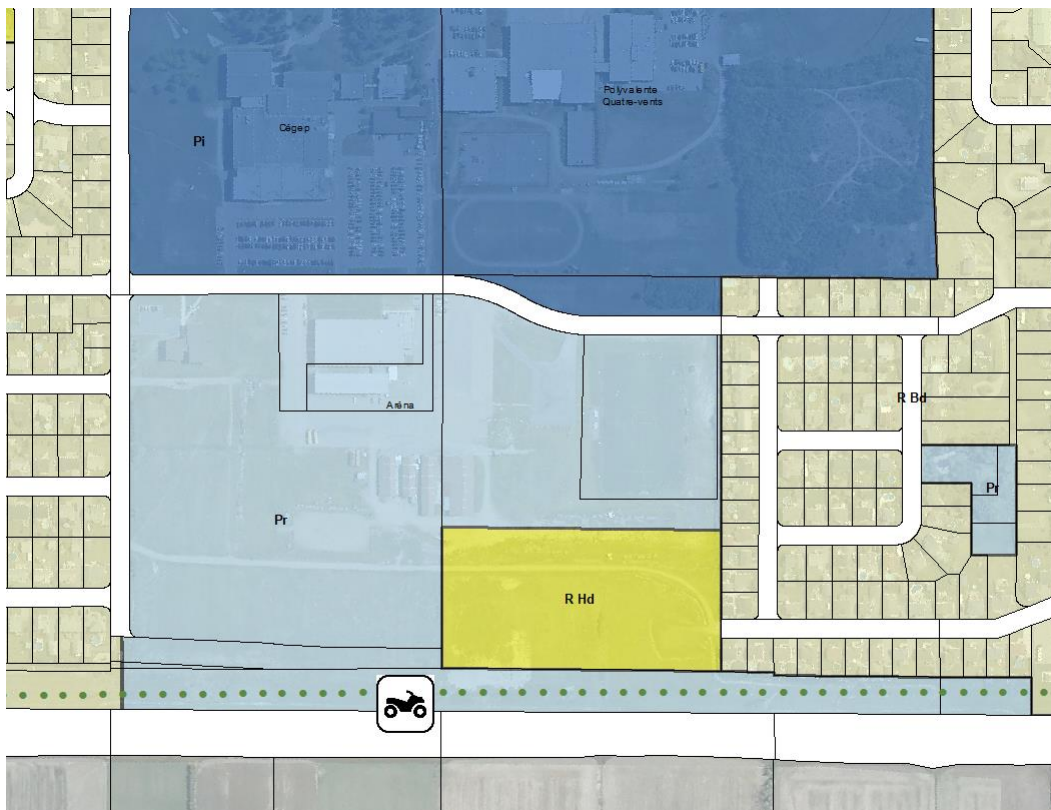


Ville de Saint-Félicien

Modification au plan d'urbanisme - Règlement 26-172 (plan 26-172-1)
Modifiant le plan d'urbanisme 18-942 en vue de créer une nouvelle aire
d'affectation résidentielle de haute densité à même une aire
d'affectation publique à caractère récréative dans le secteur de la rue
Lévesque.

Situation actuelle
Janvier 2026

Plan 26-172-2



Ville de Saint-Félicien

Modification au plan d'urbanisme - Règlement 26-172 (plan 26-172-1)
Modifiant le plan d'urbanisme 18-942 en vue de créer une nouvelle aire
d'affectation résidentielle de haute densité à même une aire
d'affectation publique à caractère récréative dans le secteur de la rue
Lévesque.
Situation projetée
Janvier 2026